

ACTIVITES PRISES EN CHARGE DANS LE CADRE DE L'ALLOCATION :

CLUBS SPORTIFS

BOXE
TENNIS, SQUASH, PING-PONG
EQUITATION
VOLLEY, HAND, BASKET
FOOT, RUGBY
PATINAGE, HOCKEY, ROLLER
NATATION, VOILE
GYMNASTIQUE, ATHLETISME
ARTS MARTIAUX :
-Judo
-Karaté
-Aïkido
TIR A L'ARC
CYCLISME
ALPINISME
ESCRIME
PETANQUE

ACTIVITES CULTURELLES

MUSIQUE
CHANT
PEINTURE, SCULPTURE
THEATRE
DANSE :
-Classique
-Moderne
-Folklorique
YOGA

LES JUSTIFICATIFS DE PAIEMENTS SONT OBLIGATOIRES.

-Demande « **Club Sportif** » dûment complétée et signée par la SCOP.
-Photocopie de la licence de la Fédération à défaut : **FACTURE de l'organisme sportif, précisant l'activité pratiquée.**

-Demande « **Activité Culturelle** » dûment complétée et signée par la SCOP.
-**Facture de l'Organisme Culturelle, précisant l'activité pratiquée.**

EN VIGUEUR A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2009

Liste sélectionnée par le Conseil d'administration du 12 décembre 2008

Liste consultable sur le site internet : www.union-sociale.coop.